

CONDITIONS GENERALES DE VENTE BE SQUARE

Be Square se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont disponibles sur le site www.besquare.fr.

PREAMBULE

Les conditions générales de vente sont définies à la section I de l'article L. 441 du Code de commerce. L'information précontractuelle est organisée par la section II de l'article L. 441 du Code de commerce qui oblige toute personne exerçant des activités de production, de distribution ou de services et établissant des conditions générales de vente à les communiquer à tout acheteur qui en fait la demande. Cette communication peut être effectuée par tout moyen constituant un support durable. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de service et aux services annexes dispensés par BE SQUARE qui est soumis à une obligation de moyens.

LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre BE SQUARE et ses clients relèvent de la loi française. Les présentes conditions générales de vente sont également prises en application des articles L6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle. Toute convention de formation est soumise aux présentes conditions générales de vente.

1. PRÉSENTATION

BE SQUARE est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi au 17 place des Reflets, bâtiment Liberty Tower, à Paris La Défense (France). BE SQUARE développe, propose et dispense des formations en présentiel ou à distance interentreprises. L'ensemble des prestations de BE SQUARE est désigné ci-après comme "l'Offre de services BE SQUARE " ou "l'Offre de services".

2. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services BE SQUARE relatives à des commandes passées auprès de BE SQUARE par tout client professionnel (ci-après "le Client"). BE SQUARE se réserve le droit de mettre à jour les CGV à tout moment. Il est précisé que les CGV en vigueur au jour de la commande sont consultables sur le site www.besquare.fr. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client, ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de BE SQUARE, prévaloir sur les présentes CGV, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que BE SQUARE ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes

CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de BE SQUARE, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

3.1 Formations Interentreprises : descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises disponibles au catalogue BE SQUARE et réalisées dans les locaux de BE SQUARE, des locaux mis à disposition par BE SQUARE ou à distance (classes à distance, classes virtuelles). En cas d'impossibilité d'assurer la formation en présentiel, notamment pour cas de force majeure ou de restrictions réglementaires interdisant la tenue de formation en présentiel, la formation sera automatiquement dispensée à distance.

3.2 Conditions Financières

Les prix applicables sont ceux figurant sur le site internet www.besquare.fr le jour de la commande. Le règlement du prix de la formation doit être effectué, à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de BE SQUARE. Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont majorés du taux de TVA en vigueur. Les déjeuners, s'il y a lieu, sont offerts.

3.3 Remplacement d'un Participant

BE SQUARE offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de BE SQUARE.

3.4 Insuffisance du Nombre de Participants à une Session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, BE SQUARE se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Be Square se réserve le droit, notamment en cas d'insuffisance de participants, et sans que cela n'engage sa responsabilité, de modifier les modalités d'organisation, y compris la durée d'une session de formation, tout en préservant sa qualité, jusqu'à quinze (15) jours calendaires avant la date prévue de la formation. En pareil cas, Be Square consultera le Client afin d'effectuer un ajustement pédagogique pour répondre de manière optimale aux besoins et aux objectifs du Client.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 Documents Contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée par e-mail et doit être signée électroniquement par le Client. Une feuille d'émargement et une attestation de participation sont adressées après la formation.

4.2 Règlement par un Opérateur de Compétences (OPCO)

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à BE SQUARE. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Be Square au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à BE SQUARE au premier jour de la formation, BE SQUARE se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation d'Inscription à une Formation à l'Initiative du Client

Les dates de formation sont fixées par BE SQUARE et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client, des indemnités compensatoires sont dues dans les conditions suivantes : annulation communiquée au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité ; annulation communiquée moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30 % du prix de la formation seront facturés au Client ; annulation communiquée moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70 % du prix de la formation seront facturés au Client.

4.4 Absence du Stagiaire le Jour de la Formation

Dans l'hypothèse où le stagiaire ne se présente pas le jour de la formation, le coût de la formation sera facturé à 100 % au Client.

5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES BE SQUARE

5.1 Acceptation de l'Offre de Services

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par BE SQUARE de la convention de formation signée par tout représentant dûment habilité du Client. La signature de la convention de formation implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par BE SQUARE à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2 Facturation - Règlement

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués selon les conditions suivantes : le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture. Le règlement est accepté par carte bancaire, virement bancaire ou postal. En cas de non-paiement au moment de la formation, BE SQUARE, sans préjudice de toute autre voie d'action, aura la possibilité d'annuler l'inscription. BE SQUARE aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client, sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à BE SQUARE. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

6. FORCE MAJEURE

BE SQUARE ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à BE SQUARE, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de BE SQUARE.

7. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est expressément convenu que toute information divulguée par BE SQUARE au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de BE SQUARE.

BE SQUARE est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.), utilisés par BE SQUARE pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de BE SQUARE.

7.1 Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés.

7.2 Protection des Données à Caractère Personnel du Stagiaire



Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de leur formation par BE SQUARE. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à **BE SQUARE, 4 rue Drouot, 75009 Paris**. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par BE SQUARE aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant. La charte BE SQUARE sur la protection des données personnelles est disponible sur le site www.besquare.fr.

8. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et BE SQUARE à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Paris.